



Date de réception de la demande écrite :
.....20.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE

En application de l'article 2 de l'arrêté municipal 2016-141 du 30 novembre 2016 portant interdiction de l'affichage sauvage sur le territoire de la commune de Thuré.

A retourner en mairie au moins 3 semaines avant la date de la manifestation

Demandeur :

Téléphone :

Adresse mail :

Objet de l'affichage :

Date de la manifestation :20..

Lieu de la manifestation :

Période d'affichage souhaitée : du20... au20..

Nature et dimensions du support d'affichage :

Lieux d'implantation souhaités * :

-
-
-
-
-

En cas d'autorisation d'affichage, je m'engage à retirer les supports d'affichage au plus tard 2 jours après la manifestation.

Signature du demandeur :

**Hors poteaux et panneaux de signalisation routière, feux tricolores, trottoirs et accotements, arbres, poteaux électriques et téléphoniques.*

Validation du maire

- Autorisation totale d'affichage
- Autorisation partielle d'affichage

Sur les sites suivants seulement :

.....

.....

- Refus d'affichage

Commentaires :

Réponse écrite envoyée au demandeur le :